



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 027

Séance du 21 juin 2023

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA GENDARMERIE NATIONALE DU SITE DE SALLANDROUZE

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 17h00 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 16 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, et Catherine DEBAENST, et Messieurs, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Céline COLLET-DUFAYS et Denis PRIOURET

Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud est propriétaire du l'ancien site dit Sallandrouze à Aubusson, sur les parcelles AK 203 204 205 et 206, bien acquis par acte notarié le 17 septembre 2013 auprès de la Manufacture Royale du Parc. Le tènement est constitué de terrains mais aussi de bâtiments vétustes, en partie démolis. Actuellement, le site est vide, sauf intervention d'éco-pâturage prévue par la Commune.

Le groupement de gendarmerie départementale a sollicité la Communauté en vue d'une mise à disposition des lieux pour des entraînements.

Cette mise à disposition se ferait à titre gratuit pour un an renouvelable jusqu'au 31 mars 2026. Les gendarmes doivent mettre en place les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter tout incident ou accident. La Communauté ne pourra être tenue responsable quant à l'état de vétusté du site, voire sa dangerosité qui sont connues du groupement de gendarmerie. Ils doivent prévenir lorsque des exercices sont envisagés.

Au regard des éléments précités, le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité :

1. FIXE la gratuité de la mise à disposition de l'ancien site de Sallandrouze au groupement de gendarmerie départemental, dans le cadre de la convention à intervenir
2. AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré le 21 juin 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

